



DOSSIER DISCIPLINE N°43
Décision du 12 mars 2018

DOSSIER N°43
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MMES BOUCHARDON, BŒUF
MRS. ERINTCHEK, CHERUBINI,

Objet : Attendus

- **Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 24 mars 2018 au 25 mars 2018 inclus au licencié VT910055 du club ASS LAGNIEU.**